

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Décembre 2020

- Installation d'un nouveau conseiller
- Création d'un poste de rédacteur pour le recrutement du secrétaire général
- Accompagnement organisationnel sur le poste de secrétaire général
- Convention de mise à disposition de personnel entre la CCRB et la commune de la Chevallerais
- Désignation de nouveaux délégués de fonctions des missions relatives aux domaines  
« Enfance – Vie scolaire »
- Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Convention mise en place « 1 arbre – 1 naissance » avec la Région pays de Loire
- Autorisation pour solliciter les Fonds leader et DSIL – DTER pour subvention du projet de restauration scolaire
- Délibération de pouvoir ester en justice pour un montant jusqu'à 90 000.00 € (Poste de relèvement).
- Désignation de représentants pour les domaines :  
Energétique territorial – Urbanisme PLUIH – Schéma de déplacement cyclable
- Projet d'un ramassage scolaire pour les écoles de la commune
- Copil sécurité routière du Mortier
- Toiture de l'église
- PPMS
- Parcours bi-cross
- Halte nautique
- Point sur l'intercommunalité
- Questions diverses

---

**L'an deux mil vingt le 3 décembre** à dix-neuf heures 30, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN Maire

**Présents** : MM ARBRUN Tiphaine, CLOUET Jacky, BRUNET Sophie, GASNIER Stéphane, LETURGEZ Jérôme, BOISSEAU Axelle, JEANNEAU Laurent, MONNEREAU Thierry, DIETZI Sandra, TISSOT Delphine, BLAIN Tiphaine, ADAM Béatrice, Martial DURAND, Eric MAINGAULT, Frédéric PIRAUD.

**Absents** : TEXIER Christelle (donne procuration à Béatrice ADAM), VINCE Laëtitia, (donne procuration à Stéphane GASNIER), Anthony MARSAIS (donne procuration à Martial DURAND), Aurélien DOUCHIN (donne procuration à Jacky CLOUET)

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Mme Axelle BOISSEAU est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 26 Novembre 2020

Mme le Maire demande si les comptes rendus des séances du 5 Novembre 20202020 font l'objet de remarques. Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Mme le Maire demande à l'assemblée si on pouvait rajouter un point à l'ordre du jour

Le conseil municipal valide à 18 voix et 1 abstention le rajout d'un point à l'ODJ.

**DECISION MODIFICATIVE N° 6 – BUDGET GENERAL**

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de la décision modificative concernant la ligne de crédit pour régler les travaux effectués rue de Blain et rue du Calvaire en 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
C/ 2315 – Op 104 – Rue de Blain		+ 40 000 €		
C/2135 – Op 304 grosses réparations bâtiments	- 40 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>- 40 000 €</b>	<b>+ 40 000 €</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 6 du budget général

**POINT 2 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Mr Nicolas DOURDAIN conseiller municipale a présenté, par lettre en date du 11 Novembre 2020 sa démission de son poste de conseiller municipale.

La démission d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département.

M. LE PREFET a accepté la démission de Mr DOURDAIN Nicolas de son mandat de conseiller municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant que Mr Frédéric PIRAUD, candidat suivant de la liste « Partageons l'avenir à La Chevalleris », est désigné pour remplacer Mr Nicolas DOURDAIN,

Mr Frédéric PIRAUD est déclaré installé dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de l'installation de Mr Frédéric PIRAUD dans les fonctions de conseiller municipale

**PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal

## POINT 2 – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Suite au recrutement au poste de secrétaire général au grade d'attaché, Mr Paumier Mathieu étant actuellement au grade de rédacteur lauréat du concours d'attaché, la collectivité doit créer un poste de rédacteur pour cela faire une déclaration de vacance sur ce grade.

La nomination au grade d'attaché de Mr PAUMIER pourra se faire les semaines qui suivent son arrivée (stagiaire pendant 1 an en tant qu'attaché), pendant cette durée il reste titulaire du grade de rédacteur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**EMET** un avis favorable à la création du poste de rédacteur.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

## POINT 3 – ACCOMPAGNEMENT PAR UNE SOCIETE DE CONSEIL RH - MANAGEMENT - ORGANISATION

Mme le Maire demande qu'un accompagnement organisationnel sur le poste de Secrétaire Général par la Société Rhé-Génération soit mis en place pour aider Mr PAUMIER dans sa prise de fonction

Elle présente le devis pour le financement de cette prestation qui s'élève à **3 840 € TTC**

	sem	volume			honoraires				J offert
		préparation	animation	global	tarif / j hab	tarif chevaliers	total tarif h	total la chevaliers	
étape 1: construction communication avec les élus	S 49	0,5	0,5	1	1200	800	1200	400	0,5 offert
étape 2 : diagnostique organisationnel	S 49/50	0,5	1	1,5	1200	800	1800	800	0,5 offert
étape 3 entretien individuel agents	S 50/51	0,5	2	2,5	1200	800	3000	1200	1 offert
étape 4 : construction et partage d'un plan d'actions managerial	S 1	0,5	1	1,5	1200	800	1800	800	0,5 offert
étape 5 : accompagnements SG dans la mise en œuvre du plan	S 4 / 13	0,5	1	1	1200	800	1200	0	offert
	<b>total</b>			<b>7,5</b>			<b>9000</b>	<b>3200</b>	

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- **VALIDE** le devis portant sur l'accompagnement organisationnel sur le poste de secrétaire général pour un montant de **3 840 €** proposé par la Société Rhé-Génération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à le signer

**POINT 4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ENTRE LA CCRB ET LA COMMUNE DE LA CHEVALLERAI**

Mme le Maire présente la convention conclue entre la CCRB et la commune pour la mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux avant l'arrivée au 4 janvier du secrétaire général.

La fonction des agents sera les suivantes :

- 1 Gestionnaire en ressources humaines, dans le traitement de la paie, (des données au mandatement) et carrière. L'agent interviendra, au minimum 1 jour par mois, pendant 2 mois, soit 14 h
- 1 Gestionnaire compta-finances pour l'élaboration à la clôture du budget. L'agent interviendra, au minimum, 1 jour par mois, pendant 2 mois soit 14 h

Après en avoir délibéré le conseil municipal

**AUTORISE** : Mme le maire à signer la convention avec la CCRB

**POINT 5 : NOMINATION DE CONSEILLER DELEGUE SUITE A UN RETRAIT DE DELEGATION**

Sur la demande écrite en date du 11 novembre, de M. Aurélien DOUCHIN souhaitant se voir retirer sa délégation, des fonctions de conseiller municipal délégué, dévolues au Maire dans les domaines suivants

**ENFANCE – VIE SCOLAIRE**

Fonctions et missions relatives aux domaines désignés ci-dessus et notamment :

- Relations avec les familles, les associations des parents d'élèves, et les directrices des écoles
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire
- Référent des directeurs/directrices des ALSH communaux
- Référent du conseil municipal des enfants

Mme le Maire propose à l'Assemblée de procéder à la désignation d'un ou deux élus référents dans les domaines de l'enfance et la vie scolaire.

Le conseil municipal après un vote 19 voix pour

- **DESIGNE** :

Mr GASNIER Stéphane et Mme Sophie BRUNET en qualité de délégué pour remplir les fonctions dévolues au Maire

Cette délégation ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité de fonction, la délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie.

**POINT 6 – TARIFS AU 1er JANVIER 2021**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

**PRECISE** que l'augmentation des tarifs est applicable même dans l'hypothèse d'un accord de réservation donné avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une utilisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**LOCATION SALLES**

**Tarifs année 2021**

	SALLE DES LOISIRS	HALL + THEATRE
<b>Particuliers chevalleraisiens</b>		
Vin d'honneur	91,00 €	
Vin d'honneur avec verres	101,00 €	
Repas midi ou soir et jour férié en semaine	117,00 €	
Avec vaisselle	132,00 €	
Repas familiale Week-end	264,00 €	
avec vaisselle	294,00 €	
Réunion d'organisme ou associations extérieurs hors com.com	59,00 €	
<b>Particuliers hors commune</b>		
Vin d'honneur	148,00 €	
avec verres	158,00 €	
Repas midi ou soir et jour férié en semaine	174,00 €	
Avec vaisselle	189,00 €	
Repas familiale Week-end	559,00 €	
avec vaisselle	589,00 €	
Réunion d'organisme ou associations extérieurs hors com.com	59,00 €	
Collation suite à une sépulture	Gratuit	
Associations hors commune		200 € Gratuit pour les associations communales et de la CCRB
<b>Nettoyage Salle</b>		
Nettoyage par agent communal	118,00 €	
<b>Caution nettoyage + salle</b>		
Nettoyage	118,00 €	

Salle	559,00 €	
Materiel théâtre (Lumière + vidéoprojecteur)		1 500,00 €
<b>Micro</b>		
Location	53,00 €	
Caution	97,00 €	01/01/2021

Thierry Monnereau propose un travail sur les libellés pour les locations de salle.  
Une réflexion doit être faite pour un nouveau mode de tarification.

## TARIFS VAISSELLE ANNEE 2021

Vaisselle	Tarif (à l'unité)
Verres à pied	2,35 €
Assiettes plates	3,45 €
Tasses café	1,85 €
Fourchettes table	0,80 €
Couteaux table	1.85 €
Cuillères à café	0,70 €
Cuillères de table	0,80 €
Saladiers empilables	5,50 €
Pots inox 1 L	11.35 €
Pots inox 1,5 L	12,25 €
Plats inox	13,35€
Plateaux	10,05 €

## TARIFS PHOTOCOPIES - PARTICULIERS TARIFS 2021

FORMAT A4 Noir	0,55
FORMAT A4 Noir recto - Verso	0,65
FORMAT A4 Couleur	1,45
FORMAT A4 Couleur recto -verso	2,65
FORMAT A3 Noir	0,65
FORMAT A3 Noir recto - verso	0,75
FORMAT A3 Couleur	2,65

FORMAT A3 Couleur recto - verso	5,05
---------------------------------	------

### ENVELOPPES

Enveloppe (sans fenêtre)	0,55
Enveloppe (avec fenêtre)	0,55
Enveloppe kraft moyenne	0,65
Enveloppe kraft grande	0,70

### FAX

1 feuille A4	1,25
feuille supplémentaire	0,25

### TARIFS PHOTOCOPIES - ASSOCIATIONS

#### TARIFS 2021

Si papier fourni- : - 0,03 €

FORMAT A4 Noir	0,25
FORMAT A4 Noir recto - Verso	0,30
FORMAT A4 Couleur	0,35
FORMAT A4 Couleur recto -verso	0,45
FORMAT A3 Noir	0,25
FORMAT A3 Noir recto - verso	0,45
FORMAT A3 Couleur	0,55
FORMAT A3 Couleur recto - verso	0,65

### PROPOSITIONS TARIFS 2021

#### BUSAGE - ENTREE DE PROPRIETE

	TARIFS 2021
Entrée de maison le ml sur 6m	43 €
Entrée de champ le ml sur 7m	38 €

Grille concave l'unité	59 €
Grille plate l'unité	74 €
Regard de visite l'unité	38 €

### TERRE VEGETALE

	<b>TARIFS</b>
1 m3 non livré	8 €
1 m3 livré	13 €

### CAPTURE DE CHIEN

	<b>TARIFS</b>
Forfait	35 €

- **Concessions cimetièrè**

Sans caveau	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
15 ans	130 €
30 ans	258 €
50 ans	426 €

- **Concession cimetièrè avec fourniture d'1 caveau 2 places**

Avec caveau (2 places)	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
15 ans	1 470 €
30 ans	1 598 €
50 ans	1 766 €

- **Cavernes**

15 ans.....242 €  
30 ans.....482 €

- **Columbarium**

15 ans .....222 €  
30 ans.....431 €



Caveau provisoire : gratuit

### Tarif de conformité d'assainissement 2021

ASSAINISSEMENT	TARIF 2021
Tarif des visites de conformité assainissement	86 €
Tarif des visites de conformité assainissement à partir du second logement et par logement	35 €

#### POINT 7 : ADOPTION A L'OPERATION « 1 NAISSANCE 1 ARBRE »

Mme Adam informe qu'une opération est lancée dans le cadre de la stratégie Régionale pour la biodiversité depuis 2018 et jusqu'en 2023 que la Région Pays de la Loire.

Dans ce contexte, les communes peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée au registre d'Etat-Civil.

La région pourra intervenir à hauteur de 15 € par arbre planté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter la Région des Pays de la Loire dans le cadre de l'opération « Une naissance, un arbre » visant à planter un arbre par naissance figurant au registre des naissances de la commune.

## POINT 8 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mr Clouet présente les financeurs potentiels pour la construction du restaurant scolaire pour lequel des demandes de subventions doit être faite

	Montant HT	Financeurs	Dispositif	Montant sollicité	Acquise ou non
Foncier	66 000 €	Etat	DETR/DSIL	<b>481 050 €</b>	Non
Géomètre, ct, csps, thermicien	130 000 €	Département	Fonds école Département	481 500 €	Non
Travaux	1 160 000 €	Région	Fonds école Région	100 000 €	Non
Chaudière	38 590 €	Ademe	energie	25 000 €	Non
Matériaux Bio sourcés	46 000 €	Europe	LEADER	<b>26 440 €</b>	Non
<b>Total</b>	<b>1 394 590 €</b>		<b>Total</b>	<b>1 394 590 €</b>	

Considérant la présentation du projet ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus :

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'opération ci-dessus, ainsi que son plan de financement prévisionnel ;
- **Autorise** Madame le Maire de LA CHEVALLERAIIS à solliciter une subvention au titre du dispositif **LEADER**, d'un montant évalué à 26 440 €
- **Autorise** Madame le Maire de LA CHEVALLERAIIS à solliciter les subventions aux titres des dispositifs **DETR/DSIL**
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte y afférent et à solliciter toute subvention complémentaire sur ce dossier.

---

**POINT 9 : POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE POUR MONTANT DE 90 000.00 €**

Mr CLOUET expose la raison de cette demande.

Suite à l'incident survenu dans le local de l'Aéroéjecteur, ce dernier ayant été détruit dans sa totalité, et après recherche sur le CCTP rédigé par le Maître d'œuvre SCE, ce dernier préconisait dans le descriptif des installations, une « poire d'alarme d'inondation ». Celle-ci n'ayant jamais été installée. Après plusieurs réunions et visites de tous les intervenants, ainsi que des experts de chaque assurance des Entreprises attributaires des marchés, la conclusion des rapports d'expertises est la suivante :

La cause du sinistre résulte du desserrage du raccord vissé de la vanne de vidange de cuve permettant l'éjection des eaux par l'air comprimé du poste de refoulement. Le niveau de l'eau est monté dans le local qui était dépourvu d'une alarme d'inondation comme initialement prévue au paragraphe 1.10.5 du CCTP. Cette alarme n'a jamais été installée.

**Montant de ce sinistre :**            **84 937,20 € plus** les frais de location du compresseur

**La vétusté serait de :**            **25 481,16 €** visiblement à notre charge, ce que nous contestons

A savoir que pour la part de **59 456 ,04 €** restante, nous ne savons pas pour le moment qui les versera.

Nous avons commencé avec le soutien de la CCRB, spécialisée dans les marchés, mais également avec le service juridique, des démarches par courrier envers les assurances.

Mais également auprès du Maître d'œuvre qui reste plutôt sans réaction.

Sans réponse des uns et des autres nous devons peut-être mettre ce dossier dans les mains de la justice, pour tenter d'être indemnisés totalement du montant de reconstruction et de tous les frais engagés jusqu'à la remise en fonctionnement total de l'aéroéjecteur

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal

**AUTORISE** : Madame le maire d'ester en justice pour une somme pouvant aller jusqu'à 90 000.00 €

## **POINT 10 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES GROUPES POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR LA CCRB**

Mme le Maire présente le projet de création de groupe pour l'aménagement du territoire par la CCRB dans ce cadre 3 représentants doivent siéger dans une de ces instances

Environnement : transition énergétique territoriale - Urbanisme : PLUIH - Schéma de déplacement cyclable.

### **Sont désignés comme représentant :**

Pour l'Environnement

Eric MAINGAULT

Pour L'Urbanisme

Thierry MONNEREAU

Pour le schéma de déplacement cyclable

Jacky CLOUET

## **PRESENTATION DE PROJETS :**

### **PROJET D'UN RAMASSAGE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE POUR LES ECOLES DE LA CHEVALLERAI**

Mr Clouet explique que l'idée d'un ramassage scolaire a été émise lors d'un COPIL de sécurité.

L'étude est en cours, il faut interroger la région pour savoir sa faisabilité.

Un sondage est actuellement mis en place auprès des familles de la commune.

Mr Clouet précise qu'en aucun autre point d'arrêt ne serait installé.

### **COPIL SECURITE ROUTIERE DU MORTIER**

Une réflexion sur l'aménagement route du mortier avec les habitants du Chalonge est en réflexion pour sécuriser ce lieu.

### **TRAVAUX DE L'EGLISE**

Le faitage de l'église doit être réparé.

Une entreprise doit venir voir le chantier lundi 4 décembre.

Une subvention pourrait être faite auprès de la fondation du patrimoine suivi par Jacky CLOUET

### **PPMS plan particulier de mise en sécurité**

Depuis quelques années, des exercices d'alerte de mise en sécurité des enfants et enseignants sont réalisés au sein de l'école Ecol'eau.

Les enseignants demandent l'installation de signaux lumineux d'alerte dans chaque classe, ainsi qu'un remplacement aux normes des clôtures.

Une étude est commencée.

Une recherche de subvention sera faite aux organismes suivants :

- FIPD : fond interministériel de prévention de la délinquance
- DETR : dotation équipement des territoires ruraux
- FSIPL : fond de soutien à l'investissement public local
- CAF : Caisse d'allocation familiale

## **PROJET PARCOURS BI-CROSS**

Eric MAINGAULT Présente le projet

## **REHABILITATION DE LA HALTE NAUTIQUE**

Eric maingault présente Le Dossier de synthèse des phases 1/2/3/4

PHASE 1/ DIAGNOSTIC

PHASE 2/ STRATÉGIE

PHASE 3/ PARTIPRIS GLOBAL D'AMÉNAGEMENT

PHASE 4 ETUDE DE FAISABILITÉ

## **POINT SUR LA CCRB**

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) : remplacement/évolution de l'espace Info Energie
- Info/conseils à destination des habitants/propriétaires de bâtiments sur la rénovation énergétique (Deviend mutualisé avec d'autres EPCI)
- Projet de construction d'un siège de la Com' Com' : appel à un programmiste pour étudier les différents scénarios

### **FINANCES**

- Validation de la position de la Com' Com' auprès de l'agence foncière pour la mise en place de la taxe Spéciale d'équipement (évoquée précédemment)

Discussion avec les grandes métropoles réticentes à l'instauration de cette taxe

Position représentée par Tiphaine auprès de l'AFLA

- Sélection des projets présentés par la com' com' au programme de subventionnement LEADER, dont le projet de restaurant scolaire de la Chevallerais
- Débat d'orientation budgétaire prochainement

Les prévisions s'orientent vers une marge de 4% sur le budget de fonctionnement (alors que la marge prudentielle est de 10%)

### **AMENAGEMENT ET SOLIDARITES TERRITORIALES**

- Présentation d'un rapport d'audit sur le mode de gestion du centre aquatique

Celui-ci préconise la reprise en régie

Décision en Conseil Communautaire le 9 décembre

---

- **Projet Culturel de Territoire**

2021 sera une année d'évaluation du projet des 3 premières années

A partir du 17 décembre, projet d'exposition par l'auteur Rémi Checchetto de textes issus des différents ateliers depuis 2 ans à La Chevallerais

Construction du programme 2021

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- **Vente et discussions autour de la vente de parcelles dans les parcs d'activité de la com' com'**

A noter : Une parcelle est en négociation à la Chevallerais et en bonne voie (Boulangerie industrielle)

**PACTE DE GOUVERNANCE**

- **Laurent J qui participe à l'élaboration de ce pacte qui doit être mis en place avant Juin (à confirmer par Laurent ?)**

**DATES DES PROCHAINS CONSEILS ANNEE 2021**

Jeudi 28 janvier

Jeudi 18 février

Jeudi 18 mars

Jeudi 22 avril

jeudi 20 mai

Jeudi 17 juin

Fin du conseil à 23 h 30